

**TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ D'ULVERTON
ANNÉE 2024**

En 2024, la rémunération annuelle de base de la mairesse était de 9 761,52 \$ et celle de chacun des conseillers de 3 253,92 \$.

La mairesse a également été rémunérée par la MRC au montant de 7 817,76 \$ pour sa participation aux réunions du conseil des maires et à divers comités.

Chacun des membres du Conseil de la Municipalité d'Ulverton a droit à une allocation de dépenses, égale à la moitié de sa rémunération, et ce, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.